



BUREAU SYNDICAL DU  
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES  
Mercredi 20 décembre 2017 à 17h  
Salle de réunion du S.M.D.E.V.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 20 décembre 2017 ORDRE DU JOUR DU BUREAU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 29 novembre 2017,
2. Attribution de subventions du FACE pour l'année 2017,
3. Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2015-2018,
4. Questions diverses.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SMDEV

L'an deux mille dix-sept,  
Le mercredi vingt décembre,  
à 17h00,

Le Bureau du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué par courrier en date du 13 décembre 2017, s'est réuni à Epinal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAMPAGNE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h,

Monsieur Serge RENAUX, Vice-Président et membre du BUREAU, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des Membres du Bureau présents.

## **SONT PRESENTS :**

*Monsieur Gilles CHAMPAGNE*  
*Monsieur Patrice BERARD*  
*Monsieur Frédéric BOTZUNG*  
*Monsieur Michel FORTERRE*  
*Monsieur Mustafa GUGLU*  
*Monsieur Lionel LECLERC*  
*Monsieur Claude PHILIPPE*  
*Monsieur Alain PIERRE*  
*Monsieur Paul RAFFEL*  
*Monsieur Serge RENAUX*  
*Monsieur Denis RIVAT*  
*Monsieur Bienvenu RUGGERI*  
*Monsieur Jean-Marie VOIRIN*

## **SONT EXCUSES :**

*Madame Raphaëla CANTERI*  
*Monsieur Gérard TISSERANT*

## **EST ABSENT :**

*Monsieur Jacky GUIBERTEAU*

## 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 29 novembre 2017

Monsieur le Président propose aux Membres d'approuver le compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical qui a eu lieu le 29 novembre 2017. Ce compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau Syndical le 11 décembre 2017.

### DELIBERATION N° B64/20-12-2017 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du BUREAU du 29 novembre 2017.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

## 2- Attribution de subventions au titre du FACE pour l'année 2017

Le SMDEV est chargé de définir les modalités de répartition des aides dans le cadre des différents sous-programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE). Chaque année le SMDEV procède, conformément aux modalités de répartition définies par le COMITE SYNDICAL, à l'attribution des subventions au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Une partie des crédits du FACE pour l'année 2017 sera répartie par la COMMISSION FACE du SMDEV le mercredi 20 décembre 2017 à 16h30 conformément à la délibération du 25 juin 2014 du COMITE SYNDICAL (Délibération n°24/25-06-2014). Et ce, suite à quatre répartitions des crédits les 29 mars, 14 juin, 20 septembre et 18 octobre derniers.

Il reviendra ensuite au BUREAU d'attribuer les subventions du FACE pour l'année 2017 conformément à la délibération du COMITE SYNDICAL du 15 mai 2014 (Délibération n°18/15-05-2014) et suivant les dernières actualisations des taux de subventionnement du FACE pour le sous-programme relatif aux extensions et les modifications des participations communales pour les projets relatifs au réseau électrique.

*Pour mémoire, le montant des crédits attribués par le FACE pour l'année 2017 au Département des VOSGES s'établit comme suit :*

- 1 267 k€ pour le sous-programme renforcement ;
- 317 k€ pour le sous-programme extension ;
- 415 k€ pour le sous-programme enfouissement ;
- 285 k€ pour le sous-programme sécurisation de fils nus ;
- 247 k€ pour le sous-programme sécurisation de fils nus de faible section.

Les crédits attribués les 29 mars, 14 juin, 20 septembre et 18 octobre 2017, l'ont été comme suit :

Pour le sous-programme d'enfouissement, la Commission a décidé de retenir 18 dossiers et le Bureau a suivi l'avis de la Commission d'abonder de plus de 59 000 € cette sous-enveloppe et de voter une enveloppe exceptionnelle de plus de 340 000 €. L'enveloppe de 415 000 € a donc été totalement consommée.

Pour le sous-programme d'extension : l'enveloppe avait totalement été consommée lors de l'attribution du 29 mars 2017 (320 950 € de subventions attribuées : ce montant étant légèrement supérieur au montant des crédits alloués de 317 000 € compte-tenu des modalités d'évaluation des projets). La Commission avait alors proposé au Bureau le 14 juin 2017 de voter une enveloppe exceptionnelle d'environ 160 000 € pour le sous-

programme extension. Le Bureau a suivi l'avis de la Commission, et ainsi avait déjà attribué une aide complémentaire de 158 250 €. Il reste donc 1750 € sur l'enveloppe complémentaire.

Quatre nouveaux dossiers avaient été déposés pour un montant d'aide de 34 800 €, mais l'enveloppe initiale et celle du programme complémentaire ayant été consommées, la Commission a donc décidé de reporter l'attribution de subvention sur le programme 2018.

De nouveaux dossiers ayant été déposés, la Commission a proposé de nouveau de reporter l'attribution de subvention sur le programme 2018 pour ces derniers.

Pour le sous-programme de renforcement : le montant du sous-programme relatif au renforcement du réseau d'électrification rurale restant à attribuer au cours de l'année 2017 s'élève à 787 100,01 €.

12 dossiers représentant un montant de travaux de 1 038 000 € TTC, soit 692 000 € de subvention ont été retenus par la Commission.

L'enveloppe ne sera donc pas consommée entièrement cette année, et ce, malgré les efforts des Services en cette fin d'année pour chiffrer un maximum de projets.

Pour le sous-programme sécurisation de fils nus : le montant du sous-programme relatif à la sécurisation restant à attribuer au cours de l'année 2017 s'élève à 220 199,99 €.

6 dossiers représentant un montant de travaux de 345 000 € TTC, soit 230 000 € de subvention ont été retenus par la Commission.

Monsieur le Président précise que le montant est légèrement supérieur à l'enveloppe restante, mais que ce delta est absorbable dans la marge d'estimation des projets.

Pour le sous-programme sécurisation de fils nus de faible section : le montant du sous-programme relatif à la sécurisation faible section restant à attribuer au cours de l'année 2017 s'élève à 144 866,67 €.

6 dossiers représentant un montant de travaux de 219 700 € TTC, soit 146 466,67 € de subvention ont été retenus par la Commission.

Tout comme pour le sous-programme sécurisation fils nus, Monsieur le Président précise que ce montant correspond à l'enveloppe disponible.

Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau de se prononcer sur l'attribution des subventions FACE au vu des tableaux proposés par la Commission réunie ce même jour.

## **DELIBERATION N° B65/20 - 12 - 2017 :**

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, ADOPTE les propositions d'attribution des subventions du FACE émises par la COMMISSION compétente réunie le 20 décembre 2017 et dont le détail est joint en annexe 1 à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SMDEV pour l'année 2017.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

### 3 - Attribution de marchés subséquents à l'accord cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2015-2018

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence du 06 octobre 2014 portant sur l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public (mâts et candélabres, consoles et crosses, luminaires et projecteurs, lampes, accessoires) à apporter au SMDEV, à réaliser entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ou à compter de la date de notification du marché si elle est postérieure, et le 31 décembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres compétente s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 17 décembre 2014 pour attribuer ledit accord-cadre.

10 entreprises se sont vues attribuer l'accord-cadre : -

- L'entreprise BG LUM de CREHANGE (57),
- L'entreprise COMATELEC de ROISSY CHARLES DE GAULLE (95),
- L'entreprise ECLATEC de LAXOU (54),
- L'entreprise FIMEC de NORROY LE VENEUR (57),
- L'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52),
- L'entreprise LED de VILLERS LES NANCY (54).
- L'entreprise LUMIN&SENS de METZ (57),
- L'entreprise SELUX de MIRIBEL (01),
- L'entreprise THORN de LESQUIN (59), dénommée désormais ZG LIGHTING FRANCE
- L'entreprise VHM de MOLSHEIM (67),

Conformément à la délibération du Bureau N°B52/17-12-2014, Monsieur le Président du SMDEV a signé les accords-cadres avec les entreprises attributaires le 15 janvier 2015.

Des consultations pour l'attribution de marchés subséquents ont été effectuées. Les lettres de consultation ont été envoyées aux entreprises attributaires de l'accord-cadre le **22 novembre 2017** pour l'ensemble des consultations. La date limite de réception des offres est fixée au **13 décembre 2017 à 11H00**.

Les Membres du BUREAU seront invités à autoriser Monsieur le Président du SMDEV à signer les marchés subséquents aux accords-cadres signés avec les entreprises susmentionnées, après présentation de l'analyse des offres.

La liste des marchés subséquents sur lesquels le Bureau sera amené à se prononcer est la suivante :

- a) DAMAS ET BETTEGNEY : Extension EP pour le lotissement communal (Affaire n° 2016/4/022)
- b) GENDREVILLE : Rénovation EP par leds (Affaire n° 2016/2/013)
- c) JORXEY : Enfouissement EP poste Moise (Affaire n° 2015/4/032)
- d) LA CHAPPELLE AUX BOIS : Création réseau EP dans le sentier communal au Centre du Village (Affaire n° 2017/5/014)
- e) NOMEXY : Rénovation EP Rue de l'Eglise (Affaire n° 2017/6/012)
- f) OFFROICOURT : Enfouissement EP Rues du Château, du Moulin, Ruelles Jean Dufour, Gouttières et CR n°6 (Affaire n° 2015/4/029)
- g) POMPIERRE : Rénovation EP (Affaire n° 2017/1/002)
- h) ROVILLE AUX CHENES : Enfouissement EP RD 414 tranche 2 (Affaire n° 2016/7/006)
- i) SAINT GENEST : Enfouissement EP le long de la RD 32 b (Affaire n° 2016/7/002)
- j) SANCHEY : Extension du réseau EP Rue des Forges (Affaire n° 2017/4/007)
- k) SANCHEY : Extension EP à l'intérieur de la parcelle de la SARL AP Financière (Affaire n° 2015/4/011)

- l) SANCHEY : Remplacement de luminaires dans le lotissement « Devant la Grande Forêt » (Affaire n° 2017/4/005)
- m) SANCHEY : Remplacement de luminaires boules Rue du pont Tournant (Affaire n° 2016/4/011)
- n) ZINCOURT : Ajout d'un point lumineux Route de Moriville (Affaire n° 2017/6/020)

Pour mémoire, les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont les suivants : offre économiquement la plus avantageuse selon :

- **Le prix des fournitures (50%)** : Les offres seront notées de 0 à 50 en fonction des prix proposés dans le Descriptif Quantitatif Estimatif (DQE) pour chaque opération définie à l'article 1.2 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$50 \times \frac{\text{prix le plus faible}}{\text{prix proposé par le candidat}}$$

- **L'esthétisme (40%)** : L'esthétique des produits proposés par opération sera notée de 0 à 40 suivant les capacités d'intégration et d'adaptabilité des produits proposés sur le site spécifique à chaque opération. L'offre présentant des caractéristiques esthétiques identiques à celles demandées dans la lettre de consultation recevra une note de 40/40. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction de l'intégration des produits sur le site spécifique de l'opération.

- **Les délais de livraison (10%)** : Les offres seront notées de 0 à 10 en fonction des délais proposés pour chaque opération définie à l'article 1.2 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =

$$10 \times \frac{\text{délai le plus court}}{\text{délai proposé par le candidat}}$$

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Florent DUVAL pour la présentation des 14 dossiers.

- DAMAS ET BETTEGNEY : Extension EP pour le lotissement communal (22 candélabres). Deux offres ont été reçues des sociétés BG LUM et ECLATEC. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ECLATEC pour un montant de 12 015,96 € H.T.

- GENDREVILLE : Rénovation EP par leds (47 ensembles crosses/lanternes). Quatre offres ont été reçues des sociétés BG LUM, ECLATEC, LUMIN&SENS et ZG LIGHTING FRANCE. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ECLATEC pour un montant de 12 724,52 € H.T.

- JORXEY : Enfouissement EP poste Moise (22 candélabres). Deux offres ont été reçues des sociétés BG LUM et GHM. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société GHM pour un montant de 31 508,52 € H.T.

- LA CHAPPELLE AUX BOIS : Création réseau EP dans le sentier communal au Centre du Village (18 candélabres). Quatre offres ont été reçues des sociétés BG LUM, COMATELEC, ECLATEC, et ZG LIGHTING FRANCE. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ECLATEC pour un montant de 11 432,88 € H.T.

- NOMEXY : Rénovation EP Rue de l'Eglise (6 mâts et 20 lanternes leds). Quatre offres ont été reçues des sociétés BG LUM, COMATELEC, ECLATEC et LUMIN&SENS. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ECLATEC pour un montant de 8 405,20 € H.T.

- OFFROICOURT : Enfouissement EP Rues du Château, du Moulin, Ruelles Jean Dufour, Gouttières et CR n°6 (35 candélabres, 8 crosses/lanternes). Quatre offres ont été reçues des sociétés BG LUM, COMATELEC, ECLATEC et FIMEC. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ECLATEC pour un montant de 19 419,88 € H.T.

- POMPIERRE : Rénovation EP (48 crosses, 53 lanternes, 2 projecteurs et 2 barrettes leds). Trois offres ont été reçues des sociétés BG LUM, ECLATEC et ZG LIGHTING FRANCE. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ECLATEC pour un montant de 18 038,12 € H.T. et de déclarer irrégulière l'offre de l'entreprise ZG LIGHTING FRANCE en raison de l'absence des prix des barrettes leds.

- ROVILLE AUX CHENES : Enfouissement EP RD 414 tranche 2 (10 candélabres). Deux offres ont été reçues des sociétés BG LUM et COMATELEC. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société COMATELEC pour un montant de 11 896 € H.T.

- SAINT GENEST : Enfouissement EP le long de la RD 32 b (19 candélabres). Trois offres ont été reçues des sociétés BG LUM, FIMEC et GHM. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société FIMEC pour un montant de 23 379 € H.T.

- SANCHEY : Extension EP à l'intérieur de la parcelle de la SARL AP Financière (9 candélabres). Trois offres ont été reçues des sociétés BG LUM, ECLATEC et ZG LIGHTING FRANCE. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ZG LIGHTING FRANCE pour un montant de 4 347 € H.T.

- SANCHEY : Extension du réseau EP Rue des Forges (2 candélabres). Deux offres ont été reçues des sociétés BG LUM et GHM. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société GHM pour un montant de 1 690,32 € H.T.

- SANCHEY : Remplacement de luminaires dans le lotissement « Devant la Grande Forêt » (4 lanternes leds). Trois offres ont été reçues des sociétés BG LUM, ECLATEC et ZG LIGHTING FRANCE. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ZG LIGHTING FRANCE pour un montant de 1 044 € H.T.

- SANCHEY : Remplacement de luminaires boules Rue du pont Tournant (15 lanternes leds). Quatre offres ont été reçues des sociétés BG LUM, ECLATEC, ZG LIGHTING FRANCE et VHM. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société ZG LIGHTING FRANCE pour un montant de 3 915 € H.T. et de déclarer irrégulière l'offre de l'entreprise VHM en raison de l'absence des prix des boîtiers de raccordement avec prise parafoudre.

- ZINCOURT : Ajout d'un point lumineux Route de Moriville (1 candélabre). Deux offres ont été reçues des sociétés BG LUM et GHM. Au vu de l'analyse, il est donc proposé d'attribuer le marché à la société GHM pour un montant de 513,20 € H.T.

Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau de se prononcer sur chacune de ses propositions.

### **DELIBERATION N° B66/20 - 12 - 2017 :**

**Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP pour le lotissement communal à DAMAS**

ET BETTEGNEY avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant 12 015.96 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B67/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de rénovation EP par leds à GENDREVILLE avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant 12 724.52 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B68/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP poste Moise à JORXEY avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant 31 508.52 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B69/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de création réseau EP dans le sentier communal au centre du Village à LA CHAPELLE AUX BOIS avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant 11 432.88 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B70/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de rénovation EP rue de l'Eglise à NOMEXY avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant 8 405.20 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.



Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B71/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rues du Château, du Moulin, ruelles Jean Dufour et Gouttières, CR n°6 à OFFROICOURT avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant 19 419.88 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B72/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de rénovation EP à POMPIERRE avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant 18 038.12 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B73/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP RD 414 Tranche 2 à ROVILLE AUX CHENES avec l'entreprise COMATELEC de ROISSY CDG (95) pour un montant 11 896.00 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

#### DELIBERATION N° B74/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP le long de la RD32b à SAINT GENEST avec l'entreprise FIMEC de NORROY LE VENNEUR (57) pour un montant 23 379.00 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

## DELIBERATION N° B75/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP à l'intérieur de la parcelle de la SARL AP Financière à SANCHEY avec l'entreprise ZG LIGHTING France de PARIS (75) pour un montant 4 347.00 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

## DELIBERATION N° B76/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de remplacement de luminaires dans le lotissement « devant la Grande Forêt » à SANCHEY avec l'entreprise ZG LIGHTING France de PARIS (75) pour un montant 1 044.00 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

## DELIBERATION N° B77/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension du réseau EP rue des Forges à SANCHEY avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant 1 690.32 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

## DELIBERATION N° B78/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de remplacement de luminaires Boules rue du Pont Tournant à SANCHEY avec l'entreprise ZG LIGHTING France de PARIS (75) pour un montant 3915.00 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

## DELIBERATION N° B79/20-12-2017:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de

matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'ajout d'un point lumineux route de Morville à ZINCOURT avec l'entreprise de GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant 513.20 € H.T.; ainsi que tout document y afférent

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

#### 4 - Questions diverses

Arrivant à la fin des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau s'ils ont des points à évoquer.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président indique que la prochaine réunion du Bureau aura lieu le mercredi 31 janvier 2018 à 15 heures, avant la réunion du Comité Syndical.

Il remercie les Membres pour leur présence régulière tout au long de l'année, ce qui permet de donner une fluidité dans la réalisation des projets.

Il remercie également les Services pour le travail fourni pour la passation des marchés et les projets relevant du FACE.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 17h40, et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des personnes présentes.

*Le Président,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité (effectué le 21 décembre 2017)
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- certifie conforme le présent compte-rendu,
- informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Président, Gilles CHAMPAGNE